

À : Producteurs et négociants de cacao Fairtrade  
Membres Fairtrade  
cc : Comité des normes  
Personnel de Fairtrade International  
Personnel de FLOCERT

Ricardo Guimarães  
Responsable du prix Fairtrade  
[r.guimaraes@fairtrade.net](mailto:r.guimaraes@fairtrade.net)

14/09/2026

**Annonce : écart par rapport au prix de référence du revenu de subsistance Fairtrade  
pour la récolte principale de cacao 2026/2027**

Chers partenaires du revenu de subsistance,

Le 30 avril dernier, Fairtrade a publié de nouveaux prix de référence pour un revenu de subsistance (LIRP) pour le cacao du Ghana et de la Côte d'Ivoire<sup>1</sup>, qui entreront en vigueur au début de la saison de récolte principale 2026/2027. Se référant à ces nouveaux LIRP, Fairtrade annonce l'écart de LIRP à verser sur la base du nouveau prix à la production fixé par le Conseil ivoirien du Café et du Cacao pour la récolte principale 2026/2027.

Les différentiels LIRP s'appliquent aux engagements volontaires de paiement des prix de référence pour un revenu décent lorsque les prix à la production fixés par le COCOBOD ghanéen et le Conseil ivoirien du café et du cacao sont inférieurs aux prix de référence respectifs. C'est le cas du prix à la production ivoirien pour la récolte principale 2026/2027, qui a été annoncé le 1er septembre 2026.

Parallèlement, les prix minimaux Fairtrade (FMP) révisés et les nouvelles primes Fairtrade (FP), ainsi que les nouvelles règles relatives à l'utilisation de la prime Fairtrade, entreront en vigueur. Veuillez consulter [la dernière annonce de Fairtrade International](#). Les écarts par rapport au prix minimal Fairtrade et 40 % de la prime Fairtrade doivent être transférés en espèces par les coopératives à leurs agriculteurs membres, contribuant ainsi à l'amélioration des prix à la production. L'écart LIRP est calculé de manière à combler l'écart de prix restant, conformément au tableau ci-dessous, en soustrayant le prix à la production réglementé, l'écart du prix minimum Fairtrade et 40 % de la contribution de la prime Fairtrade du LIRP établi pour la Côte d'Ivoire.

Pour les achats de cacao Fairtrade en provenance de Côte d'Ivoire, un écart LIRP de **401,22 €/MT** s'applique à la récolte principale de cacao, du 1er septembre 2026 jusqu'à la prochaine annonce du prix à la production par le Conseil du Café et du Cacao.

---

<sup>1</sup> <https://www.fairtrade.net/en/get-involved/library/explanatory-note-cocoa-living-income-ref-prices-2026.html>

| Côte d'Ivoire                                                                                           | XOF/MT                       | EUR/MT        |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|---------------|
| Prix de référence du revenu de subsistance Fairtrade                                                    | 1 758 000                    | 2 680         |
| Prix à la production réglementé en Côte d'Ivoire                                                        | 1 200 000                    | 1 829,39      |
| Écart par rapport au prix minimum du commerce équitable<br>(peut être pris en compte dans l'écart LIRP) |                              | 349,39        |
| 40 % de la prime Fairtrade<br>(peut être pris en compte dans l'écart LIRP)                              |                              | 100           |
| <b>Différentiel LIRP à payer</b>                                                                        | <b>263 181</b>               | <b>401,22</b> |
| <i>Taux de change appliqué</i>                                                                          | <i>1 XOF = 0,0015245 EUR</i> |               |

Pour le Ghana : le COCOBOD ghanéen n'a pas encore annoncé son prix à la production. Pour les achats de cacao Fairtrade en provenance du Ghana, un différentiel LIRP sera publié dès que le COCOBOD ghanéen aura annoncé son prix pour la saison.

Pour plus d'informations, veuillez contacter le service Normes et Prix à l'adresse [standards-pricing@fairtrade.net](mailto:standards-pricing@fairtrade.net)

Cordialement,

Ricardo Guimarães